

9 novembre 2021

(21-8502)

Page: 1/17

**Groupe de travail informel sur  
le commerce et l'égalité des genres**

Original: anglais

## **RAPPORT DE SITUATION SUR LES TRAVAUX TECHNIQUES RÉALISÉS PAR LES MEMBRES DE L'OMC ET OBSERVATEURS CONCERNANT L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES**

La communication ci-après, datée du 5 novembre 2021, est distribuée à la demande des délégations du Botswana, d'El Salvador et de l'Islande.

### **1 INTRODUCTION**

1.1. Comme le savent les Membres, les travaux de l'OMC concernant le commerce et les femmes s'appuient sur la Déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes adoptée en 2017, ainsi que sur le Rapport intérimaire du 23 septembre 2020 établissant le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres (WT/L/1095/Rev.1).

1.2. Les Membres rappellent les objectifs du Groupe de travail et les quatre piliers de ses travaux: i) examiner les travaux analytiques réalisés; ii) partager des expériences; iii) examiner le concept de "perspective tenant compte du genre" et sa portée; et iv) contribuer au programme de travail sur l'Aide pour le commerce.

1.3. Sur cette base, les Membres ont avancé au plan technique en vue de mieux comprendre le lien entre commerce et autonomisation économique des femmes, et la manière dont il est reflété dans les échanges commerciaux et les politiques des Membres. Ils exposent dans le présent document (INF/TGE/RD/1) les principaux points soulevés pour chaque pilier, par catégorie d'intervention des pouvoirs publics.

### **2 EXPORTATIONS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AYANT UN IMPACT SUR LES FEMMES – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET MOYENS DE SUBSISTANCE**

2.1. Le Ministère de la production, du commerce extérieur, de l'investissement et de la pêche (facilitant les exportations) et le Ministère des télécommunications et de la société de l'information ont élaboré – grâce à une combinaison de programmes de renforcement des capacités, de dons, de soutien à des projets productifs, d'appui économique et financier, technique et institutionnel offert par des organisations nationales et internationales – une stratégie nationale pour le commerce électronique dont ont bénéficié des commerçantes sous forme d'une assistance à la création d'un site Web pour vendre des produits à l'étranger. Tous les profits reviennent aux communautés de provenance. (Équateur, Association des femmes Waorani – autonomisation économique des femmes en Amazonie équatorienne dans le respect de l'écosystème et de la culture autochtone).

### **3 COLLECTE DE DONNÉES POUR ÉCLAIRER LES POLITIQUES**

3.1. Enquêtes en ligne visant à évaluer les besoins des exportatrices potentielles. Les résultats ont servi de base pour la création du Réseau des femmes entrepreneurs et de l'Académie de formation à l'exportation pour les petites entreprises détenues par des femmes, dont le rôle est de fournir une assistance technique et des renseignements sur le processus d'exportation et le commerce électronique (utilisation de plates-formes en ligne, procédures de retour, emballages et normes de qualité), ainsi que de soutenir des activités de réseautage. Au total 44% des participantes ont accu

---

leurs exportations, 18% ont commencé à exporter et 92% ont inclus les exportations dans leurs plans pour l'avenir (Turquie).

3.2. Importance des données et des analyses par genres. Des commerçantes et des productrices du Pacifique ont fait ressortir la nécessité de: i) renforcer les capacités nationales en améliorant la coordination des politiques, le réseau de transport et l'infrastructure commerciale; ii) surmonter les obstacles concernant l'accès à la formation, aux compétences et au financement; et iii) simplifier les démarches commerciales et les procédures d'enregistrement des entreprises. Il est donc important d'identifier les besoins spécifiques des femmes et d'adopter des politiques sur cette base (Nouvelle-Zélande).

3.3. Méthode de collecte de données visant à recenser les caractéristiques commerciales des entreprises détenues par des femmes et par des hommes, ainsi que les obstacles qu'elles rencontrent, afin d'analyser les disparités suivant deux axes: données administratives (recensement, fiscalité, registre des exportations, etc.) et enquêtes. La méthode comprend des analyses qualitatives et quantitatives qui portent à la fois sur les caractéristiques des entreprises et sur la façon dont elles sont affectées par le commerce et les politiques commerciales. Les enquêtes permettent aussi de repérer les obstacles auxquels se heurtent les femmes, notamment au niveau de la logistique et des frontières. D'autres travaux de recherche sont menés pour analyser la forte hausse de la probabilité d'exportation (commerce numérique, innovation, etc.) mais aussi pour comprendre pourquoi la valeur des exportations des entreprises détenues par des femmes est moindre (réseaux, obstacles commerciaux, etc.) (Canada).

3.4. Examen de données sur l'entrepreneuriat féminin, à l'aide de: i) données administratives, comme les déclarations fiscales, qui mettent en correspondance employés et employeurs dans l'économie; ii) résultats d'enquêtes, qui renseignent sur les caractéristiques des entrepreneurs, les obstacles à la croissance, les activités des entreprises et l'utilisation changeante du commerce électronique et d'Internet, entre autres choses (Canada).

3.5. Mise en place d'une structure assurant la coopération entre Statistique Canada et les décideurs politiques, afin de mieux comprendre quelles données sont nécessaires et de promouvoir la prise de décisions fondées sur des données factuelles (Canada).

3.6. Adoption de normes statistiques nationales pour garantir la qualité des données recueillies, améliorer la transparence et ébaucher un portrait statistique représentatif de la population, de la société, de l'économie et de l'environnement, entre autres objectifs (Canada).

3.7. Amélioration de la collecte de données sexospécifiques pour mieux comprendre le lien entre le commerce et la problématique hommes-femmes, en incluant des statistiques sur le nombre d'entreprises, la destination et le volume des échanges commerciaux, et les résultats sur le plan de l'emploi (Corée).

3.8. Collecte de données visant à mieux comprendre la répartition des entreprises qui pratiquent le commerce international, à l'aide de deux bases de données sur la participation des femmes au commerce en tant qu'employeurs et employés. La première base renseigne sur les caractéristiques des entreprises (taille, secteur d'activité, productivité, valeur des exportations par produit et destination, etc.), et les données proviennent de cinq sources: i) données douanières; ii) registre des entreprises; iii) fiscalité des entreprises; iv) enquêtes auprès des entreprises; v) états de paie mensuels. La deuxième base renseigne sur les caractéristiques de la main-d'œuvre (genre, origine ethnique, situation géographique, rémunération, etc.), et les données proviennent de quatre sources: i) fiscalité des particuliers; ii) recensement; iii) autres données administratives; et iv) états de paie mensuels. Les résultats confirment la sous-représentation des travailleuses dans les entreprises qui exportent des marchandises, où les hommes sont nettement plus nombreux (99,9% de la main-d'œuvre contre seulement 41,7% de femmes). Les salaires sont plus élevés, mais l'écart de rémunération entre hommes et femmes est plus grand, dans les entreprises qui exportent directement et indirectement (selon les secteurs, l'écart est de 11 à 43%). Ces résultats montrent qu'il faut promouvoir la représentation des femmes dans les emplois hautement qualifiés et aux postes de direction dans les entreprises commerçantes. Ils montrent aussi que les femmes travaillent davantage que les hommes pour de grandes entreprises exportatrices de marchandises, mais que les entreprises exportatrices détenues par des femmes ou par des hommes obtiennent des résultats semblables. La collecte de données sera élargie au secteur des services et aidera à cerner

les notions de propriété et de direction dans les entreprises, tout en intégrant la situation des peuples autochtones (Nouvelle-Zélande).

3.9. Collecte et analyse de données de bonne qualité, essentielles pour suivre les progrès des initiatives nationales et internationales concernant le commerce et l'égalité hommes-femmes. À cet égard, le Bureau australien des statistiques publie chaque année des indicateurs où les résultats sont ventilés par genre dans différents domaines: sécurité économique, éducation, équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, sécurité et justice, démocratie, gouvernance et citoyenneté. Chaque publication annuelle fait le point sur les progrès accomplis en faveur de plus d'égalité (Australie).

3.10. Élaboration de statistiques nationales, d'importantes difficultés devant encore être résolues. Par exemple, l'analyse statistique du commerce en tant que secteur d'activité économique dans les enquêtes nationales n'établit souvent pas de distinction claire entre les échanges commerciaux nationaux et internationaux (Pérou).

3.11. Projet d'élaboration d'un outil en ligne pour l'analyse par genres, spécifiquement adapté à l'architecture du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), pour aider les économies membres à mieux se servir des données afin de concevoir des politiques reflétant les différences entre hommes et femmes. Le projet n'en est qu'à ses débuts (Nouvelle-Zélande).

#### **4 COMMERCE, POLITIQUES COMMERCIALES ET ACCORDS COMMERCIAUX – ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES FEMMES**

4.1. Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+): méthodologie permettant d'évaluer l'impact des politiques commerciales et des accords commerciaux sur des groupes divers d'hommes et de femmes, au-delà des considérations de genre ou de sexe. L'ACS+ étaye l'incorporation d'une perspective tenant compte du genre dans toutes les politiques. Elle aide aussi à recenser les politiques nationales qu'il convient d'élaborer, de modifier ou de supprimer, ainsi que les données manquantes. Cette analyse requiert des données ventilées selon le genre pour plusieurs variables économiques, ainsi que de la capacité d'interpréter ces données dans le contexte des politiques commerciales, et d'élaborer et de mettre en œuvre des modèles économiques. L'ACS+, combinant des éléments quantitatifs et qualitatifs, pourrait inspirer le développement d'une perspective de genre pour les travaux de l'OMC (Canada).

4.2. Travaux de recherche sur l'évaluation des impacts durables et inclusifs du commerce. Cela comporte l'examen des caractéristiques de la répartition des femmes dans le domaine commercial à l'aide de bases de données sur les entreprises, de manière à étudier les expériences à la fois des propriétaires et des employées (Nouvelle-Zélande).

4.3. Cadre d'analyse visant à aider les gouvernements à élaborer des politiques commerciales sensibles aux disparités hommes-femmes, en évaluant l'impact de ces politiques sur les femmes. Ce cadre permet également de concevoir des politiques et programmes nationaux connexes pour atténuer les effets négatifs involontaires. Il comprend un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le volet quantitatif se compose de quatre éléments: i) mesurer les effets du commerce et des politiques commerciales sur la main-d'œuvre féminine (emploi, rémunération et autres caractéristiques); ii) mesurer l'impact du commerce sur les prix pour les consommateurs, en particulier les plus vulnérables; iii) trouver des indicateurs concernant la facilitation des échanges et la transparence réglementaire; et iv) évaluer les obstacles à la participation des femmes au commerce (accès au crédit et aux ressources, réseaux, manque de temps). L'analyse qualitative consiste à demander aux femmes d'identifier les obstacles au commerce. Il faut pour cela un engagement actif avec les parties prenantes qui intègre les perspectives de genre, qui mette en avant des voies prometteuses pour parvenir à des résultats, et qui souligne les effets négatifs potentiels. Recommandation: les femmes devraient être associées à l'élaboration des politiques commerciales (OCDE).

4.4. Travaux de recherche placés dans le contexte spécifique d'un pays, essentiels pour aborder les questions d'équité entre hommes et femmes dans le domaine commercial. On peut citer à cet égard les travaux menés par la CNUCED dans le Pacifique concernant les femmes de Kiribati et leur participation aux échanges intra-insulaires et internationaux: plusieurs facteurs compliquent la collecte de données dans cette région, y compris la répartition géographique, l'éloignement et la dispersion des différentes communautés, et la petite taille de certaines populations. L'une des

difficultés mises en évidence par le rapport de la CNUCED concerne la collecte de données sur les femmes dans le secteur informel. Pour en tenir compte dans les travaux de recherche, il faut avoir recours à des méthodologies spécifiques et à des ajustements réfléchis aux contextes nationaux (Nouvelle-Zélande et CNUCED).

4.5. Recherches effectuées par des organisations internationales concernant l'impact du commerce sur les femmes:

- a. les femmes et les hommes travaillent dans des secteurs différents, et ne sont pas touchés de la même façon par les politiques et accords commerciaux. La libéralisation des échanges fait baisser les prix des marchandises et augmente le pouvoir d'achat des groupes vulnérables, dans lesquels les femmes sont surreprésentées. Les entreprises appartenant à des femmes sont plus petites, plus jeunes et moins bien financées que celles qui appartiennent à des hommes (OCDE);
- b. les entreprises qui participent au commerce international emploient davantage de femmes: les travailleuses représentent 33% de la main-d'œuvre dans ces entreprises, contre seulement 24% dans les entreprises non exportatrices et 28% dans les entreprises non importatrices; elles représentent 36% de la main-d'œuvre des entreprises participant aux CVM et 38% de la main-d'œuvre des entreprises à capitaux étrangers, soit respectivement 11% et 12% de plus que dans les entreprises qui ne participent pas aux CVM et les entreprises à capitaux nationaux. Dans certains pays, les femmes sont plus nombreuses dans les entreprises exportatrices: au Maroc, en Roumanie et au Viet Nam, elles représentent au moins 50% de la main-d'œuvre de ces entreprises, qui ont créé des emplois pour plus de 5 millions d'entre elles, soit environ 15% de la population active féminine (OMC et Banque mondiale);
- c. les entreprises participant au commerce international versent des salaires plus élevés à leurs employées: pour les femmes qui travaillent dans ces entreprises, la probabilité d'avoir un emploi formel est plus élevée, ce qui a des conséquences pour le niveau (et la stabilité) de leur rémunération. La probabilité d'être employée de manière informelle passe de 20% dans les secteurs à faible niveau d'exportations à 13% dans les secteurs à niveau élevé d'exportations. C'est aussi ce qui ressort de l'analyse au regard de la participation des entreprises aux CVM. Le commerce a pour effet d'accroître la rémunération des travailleuses et de réduire l'écart salarial avec les hommes. Si les pays en développement doublaient leurs exportations de marchandises, la part des femmes dans le total des salaires du secteur manufacturier passerait de 24% à 30%, grâce à une augmentation de l'emploi combinée à une rémunération plus élevée (OMC et Banque mondiale);
- d. répercussions de l'intégration régionale sur l'égalité hommes-femmes, exemples de la CAE et du MERCOSUR: une microsimulation visant à évaluer l'impact de l'intégration commerciale sur l'emploi des hommes et des femmes dans l'industrie manufacturière, au regard des droits d'exportation et d'importation, a montré que dans les deux régions une réduction des droits de douane sur les marchés d'exportation contribuait à féminiser la main-d'œuvre, principalement pour la production, sans changement significatif hors production. En revanche, la concurrence des importations n'avait pas d'impact notable sur l'emploi des femmes dans la CAE, mais des effets négatifs dans le MERCOSUR. Les nouvelles possibilités offertes aux femmes concernent principalement des emplois peu qualifiés. Par conséquent, il convient de prendre des mesures pour promouvoir leur accès à des postes hautement qualifiés et à des secteurs d'exportation où elles peuvent devenir plus autonomes. Des fonds régionaux pourraient également être utilisés pour fournir des services de garde d'enfants et autres services permettant aux femmes de travailler en dehors de leur foyer et d'accroître leurs compétences. Il faudrait aussi recueillir davantage de données pour évaluer les besoins des femmes et les engagements des gouvernements. Une coopération renforcée favoriserait le partage de données d'expérience entre Membres de l'OMC. Enfin, la reddition de comptes est essentielle pour garantir la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité (CNUCED).

#### 4.6. Recherches effectuées par des Membres de l'OMC:

- a. Nouvelle-Zélande: le Ministère des affaires étrangères et du commerce cherche à évaluer les impacts durables et inclusifs du commerce, y compris pour l'égalité hommes-femmes, dans le cadre de l'initiative "Trade for All" (voir section sur le partage de données d'expérience). D'après les résultats initiaux de haut niveau publiés mi-2020 dans un document de travail, les femmes sont sous-représentées dans le domaine commercial, parmi les employeurs et les employés. Des travaux de recherche sont en cours sur la participation des femmes au commerce;
- b. Royaume-Uni: recherches concernant l'impact des importations/exportations sur la composition du marché du travail britannique (secteur, région et caractéristiques de la main-d'œuvre, y compris le sexe). Le Royaume-Uni offre un financement à la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'OCDE pour développer la base de données sur le commerce et l'emploi, et intégrer des indicateurs supplémentaires notamment sur l'égalité hommes-femmes;
- c. Union européenne: évaluation des obstacles rencontrés dans l'UE par les entrepreneuses dans le domaine commercial, qui a mis en évidence plusieurs difficultés concernant par exemple l'accès aux réseaux de financement et les formalités liées aux obligations douanières (avec l'ITC); élaboration de meilleurs indicateurs pour une politique commerciale plus attentive à la problématique hommes-femmes (avec la CNUCED). L'analyse menée par l'Économiste en chef de l'UE a montré qu'en 2017 plus de 13 millions de travailleuses avaient un emploi soutenu par des exportations de biens et de services vers des pays tiers; cependant, les exportations de l'UE n'offrent pas les mêmes perspectives aux hommes et aux femmes, lesquelles occupent seulement 38% des emplois liés. Cela s'explique en grande partie par leur concentration dans les secteurs moins orientés vers l'exportation, notamment les services. En outre, la rémunération des travailleuses occupant des emplois liés à l'exportation a stagné par rapport au total au cours de la période considérée; tous ces emplois bénéficient d'une prime salariale, mais il existe un écart de 4% entre hommes et femmes.

## 5 PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

5.1. Le programme Women Entrepreneurship soutient les femmes à toutes les étapes de l'activité entrepreneuriale, par des cours informatifs et professionnels, afin d'améliorer leurs connaissances et compétences entrepreneuriales. Des cours de marketing numérique (en collaboration avec Facebook et Google) et des activités de mentorat à destination des femmes entrepreneurs font partie du programme. Le programme vise également à offrir aux jeunes entreprises dirigées par des femmes un meilleur accès au capital, des possibilités de réseautage et des liens vers des ressources dans l'industrie (Women's Entrepreneurship Accelerator); des remises de prix sont également organisées afin de promouvoir des modèles pour les femmes entrepreneurs – Prix des femmes entrepreneurs (Taïpei chinois).

5.2. Dispositif stratégique pour les femmes dans les MPME: dispositif en ligne visant à soutenir les MPME dirigées par des femmes et les aider à accroître leurs exportations. Il comprend la fourniture d'une aide à la gestion du budget, l'organisation de réunions virtuelles avec des acheteurs étrangers, des activités de formation sur des sujets tels que le commerce électronique, l'approvisionnement et les études de marché, et l'expédition mobile (Corée).

5.3. Promotion de l'entrepreneuriat féminin grâce à des directives techniques et des conseils destinés aux entrepreneuses existantes et potentielles, organisation de foires pour les femmes entrepreneurs avec diverses parties prenantes (autorités locales et supermarchés, par exemple); programmes de renforcement des capacités basés sur les TIC à destination des femmes entrepreneurs et remise de prix d'innovation pour encourager les entrepreneurs à commercialiser leurs produits de manière innovante. (Maurice – Conseil national des femmes entrepreneurs, Office national d'informatique et Prix d'innovation pour les femmes entrepreneurs).

5.4. Lois nationales pour soutenir les MPME détenues par des femmes et l'association des femmes entrepreneurs (Viet Nam).

5.5. Stratégie d'exportation favorisant l'autonomisation économique des femmes et l'amélioration de la compétitivité des MPME dirigées par des femmes; la plate-forme SheExports encourage la participation des femmes dans les entreprises et le processus d'exportation, dispose d'un programme spécifique encourageant la création d'un réseau régional de dirigeantes d'entreprises, et fournit des services de conseil sur la création d'entreprises (Ukraine).

5.6. Activités régionales visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin et à accroître l'inclusion financière des entrepreneuses par l'intermédiaire d'une plate-forme multinationale de réseautage en ligne; à offrir l'accès à différents services financiers et non financiers; à renforcer la capacité des femmes entrepreneurs à exporter et à favoriser leur intégration dans les activités régionales de commerce et de développement (projet "50 millions de femmes africaines ont la parole" – COMESA et Fédération des associations nationales des femmes entrepreneurs du COMESA).

5.7. Quatre types de politiques commerciales pour soutenir les entreprises détenues par des femmes: i) réformes de facilitation des échanges permettant de réduire les coûts du commerce et de simplifier et d'automatiser les procédures à la frontière; ii) transparence de la réglementation; iii) diminution des obstacles au commerce, en particulier dans le secteur des services où la plupart des femmes mènent leurs activités entrepreneuriales (cela peut également favoriser la participation des travailleuses à des entreprises commerciales ainsi que l'accroissement des salaires et, partant, la réduction des inégalités hommes-femmes existantes); et iv) cadres réglementaires favorisant la baisse des coûts de l'accès à Internet. La fracture numérique entre les genres reste importante au niveau mondial et la part des femmes étudiant les TIC est plus élevée dans les pays non membres de l'OCDE (OCDE).

5.8. Programmes en faveur des femmes pour l'accès au financement et les MPME (Australie):

- a. appui au programme "Women's World Banking" qui prévoit le déploiement de produits et services financiers innovants à l'intention des femmes pauvres. Par exemple, les femmes indonésiennes bénéficient d'une aide pour obtenir et utiliser les indemnités de protection sociale mises en place par le gouvernement dans le contexte de la COVID-19, le but étant d'améliorer leur capacité financière et leur résilience;
- b. fonds "Emerging Markets Impact Investing", soutient les PME détenues par des femmes et les entreprises qui fournissent des produits ou services bénéficiant aux femmes, adoptent des pratiques favorisant l'égalité des genres sur le lieu de travail ou encouragent l'égalité des genres par l'intermédiaire de leurs chaînes d'approvisionnement;
- c. soutien aux premières obligations cotées en bourse intégrant une perspective de genre: "IIX Women's Livelihood Bond". Cet ensemble d'obligations soutient depuis 2017 les moyens d'existence de près de 500 000 femmes marginalisées et leurs communautés dans toute l'Asie du Sud-Est et a généré trois fois la valeur sociale pour chaque dollar investi par les détenteurs d'obligations;
- d. soutien financier au projet pilote "PacificRise", qui donne un exemple concret de la façon dont l'utilisation d'une perspective de genre dans l'adoption des modèles financiers traditionnels a permis d'accroître les possibilités d'investissement et a eu un impact positif sur les femmes et les filles; ce programme a pris fin et ne sera pas reconduit;
- e. soutien au dispositif "Menstrual Health Trade Finance Vehicle", lancé en 2020, qui rassemble plusieurs entreprises d'hygiène menstruelle de la région Pacifique dans le but de résoudre les problèmes liés au financement et à la chaîne d'approvisionnement, dans un secteur où les acteurs sont plus petits et informels. Cette initiative est venue en aide à une entreprise à vocation sociale dirigée par une femme aux Îles Salomon (Kaleko Steifree). Cette entreprise produit des serviettes hygiéniques réutilisables pour les femmes et les filles et surmonte les contraintes de production en achetant des matières premières en gros et en mettant en place des contrats adaptés pour améliorer la distribution de serviettes dans les petites entreprises du Pacifique. En plus de créer des emplois pour les femmes, ce projet permet de réduire l'absentéisme scolaire des filles et d'améliorer la durabilité environnementale.

### 5.9. Programmes SheTrades :

- a. SheTrades Global: événement commercial mondial mettant en relation les femmes entrepreneurs avec des acheteurs, des investisseurs et des partenaires. Une série de tables rondes, de webinaires et de cours en ligne sont organisés pour aider les entrepreneurs à faire des affaires, trouver l'inspiration et établir des partenariats commerciaux. Les dirigeantes d'entreprises ont la possibilité de présenter leurs produits à l'exposition SheTrades Global qui a lieu durant l'événement (ITC).
- b. SheTrades West Africa: "Améliorer les moyens d'existence des femmes grâce à des chaînes de valeur inclusives". L'objectif est d'améliorer les moyens d'existence des femmes travaillant dans les chaînes de valeur de la noix de cajou, du karité et du manioc en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Ce projet mis en œuvre sur la période 2019-2023 devrait permettre de renforcer les capacités des femmes agricultrices en matière de production et de gestion d'entreprises. Il prévoit la fourniture d'une formation et de matériel de base, pour permettre aux femmes agricultrices d'Afrique de l'Ouest ayant des ressources limitées de travailler sur la diversification des produits (Corée et ITC).
- c. SheTrades Morocco: l'objectif général est d'accroître la participation de 25 PME détenues par des femmes aux chaînes de valeur tournées vers l'exportation du secteur des produits alimentaires transformés, en améliorant leur compétitivité et leur capacité à accéder aux marchés locaux, régionaux et internationaux. Cette initiative devrait permettre à 25 PME détenues par des femmes dans le secteur des produits alimentaires transformés de bénéficier de revenus plus élevés et ainsi de consolider et développer leur activité, tout en améliorant les moyens d'existence de l'ensemble de la communauté (ITC, BIsD, Société internationale islamique de financement du commerce et Bureau de promotion du commerce Canada).
- d. SheTrades Egypt: l'objectif général est de prendre en compte la problématique hommes-femmes et de renforcer l'autonomisation économique des femmes en Égypte, en conformité avec la nouvelle constitution égyptienne. Cinquante femmes d'affaires du secteur de l'artisanat ont été sélectionnées; elles bénéficieront d'une aide pour maintenir et développer leur activité, et participer activement à l'épanouissement et au bien-être de leurs familles. Cette initiative devrait permettre à 50 femmes d'affaires du secteur de l'artisanat de percevoir des revenus plus élevés pour consolider et développer leurs entreprises (ITC, BIsD et Société internationale islamique de financement du commerce).
- e. SheTrades Uruguay: activités de formation et mise en relation d'entreprises dirigées par des femmes dans leur démarche d'internationalisation, par la voie de l'information (ITC, Uruguay et Union des exportateurs – institution uruguayenne privée).
- f. SheTrades Outlook: ce cadre analytique comprend 83 indicateurs dans 6 domaines stratégiques. Ces indicateurs suivent les politiques qui ont une incidence sur la participation des femmes aux entreprises et au commerce. L'objectif général est de favoriser l'ouverture des marchés aux femmes en identifiant et supprimant les obstacles dans l'écosystème des politiques. Sur la base de ces données, l'ITC a élaboré trois guides pour aider les pays à mettre au point des politiques commerciales tenant compte de la problématique hommes-femmes, axées sur l'intégration des questions de genre dans les accords de libre-échange et le bon fonctionnement des processus de marchés publics pour les femmes et la politique commerciale (ITC).

5.10. L'initiative "Sembrando" vient en aide aux entrepreneuses et améliore leur capacité à exporter ou à se développer sur le marché national. Un soutien a été apporté à 2 400 entrepreneurs dans ce cadre. L'initiative est financée par des dons du secteur privé et de pays donateurs (Uruguay – initiative menée par la Première Dame de l'Uruguay).

5.11. Activités de sensibilisation visant à promouvoir l'égalité des chances et l'entrepreneuriat féminin dans l'Union du Maghreb arabe (UMA), dans le but de renforcer les compétences et capacités de partenaires nationaux clés à intégrer les priorités en matière d'égalité des genres dans les

politiques commerciales transfrontières menées au sein des pays arabes. Ce projet devrait permettre de mettre en lumière l'entrepreneuriat féminin et d'augmenter la participation des femmes au processus d'élaboration des politiques pour l'intégration économique arabe (Société internationale islamique de financement du commerce, PNUD et UMA).

#### 5.12. Le commerce électronique à l'appui des entrepreneuses:

- a. Promouvoir les exportations réalisées par des femmes en Amérique centrale et l'accès de femmes au marché de l'Union européenne par le biais du commerce électronique, en dispensant, au niveau institutionnel, une formation visant à renforcer les capacités des experts locaux en matière de gestion d'entreprises et de commerce électronique, pour permettre à ces derniers de partager leurs connaissances et de parrainer les femmes entrepreneurs. Dans le cadre de ce programme, 50 heures de formation spécialisée individuelle ont été dispensées à chaque entreprise participante en 2019. Grâce au programme, les dirigeantes d'entreprises ont bénéficié d'un diagnostic de leur situation numérique dont l'objectif était de les aider à placer leurs produits sur une plate-forme de commerce électronique ou leur site Web. Ces femmes ont pu développer leurs compétences en gestion de sites Web et réseaux sociaux, et être formées à la prise de photos de qualité pour la vente en ligne. (El Salvador, PROESA et ITC).
- b. Programme en trois phases pour faciliter l'utilisation du commerce électronique par les femmes: i) travaux analytiques pour analyser les difficultés, les possibilités et l'état de préparation au commerce électronique, et intégrer une perspective de genre dans les stratégies gouvernementales; ii) formulation de politiques et stratégies en matière de commerce électronique et intégration des questions de genre, et utilisation de directives sur l'intégration des questions de genre dans les stratégies commerciales et sectorielles; et iii) renforcement des capacités des institutions et entreprises (CIR, ITC et CNUCED).
- c. Renforcement des capacités en matière de commerce électronique pour les dirigeantes de MPME d'Asie du Sud, ayant pour objectif de renforcer les connaissances et la capacité des femmes entrepreneurs à utiliser des plates-formes de commerce électronique pour développer les exportations de leurs entreprises et participer aux chaînes d'approvisionnement locales, régionales et mondiales. Des programmes de formation nationaux impliquant les gouvernements, les responsables de l'élaboration des politiques, la société civile et les femmes entrepreneurs ont d'abord été mis en place pour identifier les compétences et expériences spécifiques et orienter le processus d'acquisition des connaissances informatiques de base. Un cours d'apprentissage en ligne sur le commerce électronique et le marketing numérique a ensuite eu lieu à l'intention des femmes entrepreneurs (CIR et CESAP).
- d. Dans le cadre de "SheTrades Connect", des formations techniques sur les connaissances numériques et les réseaux sont dispensées aux femmes entrepreneurs en Afrique (Japon et ITC).
- e. Programme de renforcement des capacités sur le commerce électronique et le commerce numérique: le "Fonds d'Aide pour le commerce électronique" (5,5 millions d'USD) soutient le renforcement des capacités en matière de commerce électronique des pays en développement de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Les activités au titre de ce fonds concernent les lacunes d'accès aux TIC et au financement, les cadres stratégiques et réglementaires, les compétences, les plates-formes de paiement électronique sûres et fiables, la facilitation des échanges et la logistique. Ce programme est collaboratif et fait intervenir les gouvernements partenaires, le secteur privé et d'autres partenaires de développement sur diverses activités (Australie).

## 6 PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À L'ÉCONOMIE

6.1. Lignes directrices sur l'égalité hommes-femmes; lois sur l'égalité hommes-femmes, lois sur l'égalité salariale et plans d'action visant à garantir une égalité de droits et de chances pour les femmes et les hommes dans tous les domaines de la société ainsi qu'à soutenir l'incorporation d'une perspective tenant compte des questions de genre dans toutes les lois et politiques (Taïpei chinois, Viet Nam et Ukraine).

6.2. Combinaison de différentes politiques et lois pour promouvoir l'emploi des femmes et leur autonomisation économique:

- a. en interdisant le harcèlement sexuel (en particulier sur le lieu de travail), la discrimination fondée sur le genre dans l'accès aux services financiers ainsi que dans l'emploi et la rémunération; en éliminant les restrictions à l'emploi des femmes dans l'industrie (industries extractives, construction et secteur manufacturier, par exemple); en fixant aux propriétaires d'usines des quotas leur imposant d'employer un certain pourcentage de femmes (au moins un tiers du total des employés dans le processus de production); en mettant en place des incitations financières pour encourager le secteur privé à recruter des femmes; en imposant l'établissement de systèmes de garde d'enfants et de crèches dans les entreprises employant plus de 50 femmes (et avec 10 enfants ou plus); en formant les femmes aux nouvelles technologies (gestion des systèmes de réseau, Internet des objets, villes intelligentes, robotique et intelligence artificielle); en soutenant la mobilité des femmes et en autorisant le report du départ en retraite; en réformant la vie sociale et politique en faveur des droits des femmes (Arabie saoudite);
- b. en accordant des congés parentaux payés prolongés et en prévoyant pour les pères un congé parental de cinq mois non transférable, pour promouvoir la carrière des femmes et favoriser une meilleure répartition des tâches ménagères et parentales, qui affectent le temps de travail des hommes comme des femmes; en instituant des quotas de femmes au sein des conseils d'administration pour toutes les entreprises publiques et les entreprises privées de plus de 50 salariés (au moins 40% de femmes); en adoptant et en rendant obligatoire la certification "Equal Pay" pour les entreprises de plus de 25 salariés et en mettant en œuvre cette politique grâce à une norme de gestion de l'égalité salariale permettant d'évaluer les écarts de rémunération entre employés et employées (Islande).

6.3. Politique nationale sur la sécurité économique des femmes: corriger et reconstruire la participation des femmes au marché du travail et supprimer l'écart de rémunération avec les hommes, offrir aux familles des choix et une flexibilité leur permettant de concilier travail et soins aux proches, aider les femmes à occuper des postes à responsabilités et à incarner des modèles positifs; répondre aux différents besoins des femmes et favoriser la sécurité au travail et à la maison pour les femmes. Tous ces facteurs sont essentiels pour faciliter la sécurité économique, la résilience et l'autonomisation des femmes, y compris leur participation au commerce international. Afin de mettre en œuvre cette politique, plus de 240 millions d'AUD seront investis de 2020 à 2025 pour créer de nouveaux emplois, soutenir la participation au marché du travail, développer les possibilités commerciales et renforcer les compétences (Australie).

## **7 LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES FEMMES**

7.1. Au moyen d'aide financière pour les familles (Corée); de formations au commerce électronique et aux médias sociaux afin de renforcer les stratégies de commercialisation des femmes entrepreneurs concernant l'utilisation des plates-formes en ligne (Maurice); de projets et de fonds pour soutenir les PME détenues par des femmes qui sont touchées par la COVID-19 et de la restructuration des prêts des banques nationales pour les PME détenues par des femmes (entreprises vietnamiennes avec la Banque asiatique de développement).

7.2. Aide à la reprise post-COVID-19 dans la région indo-pacifique: la réponse en matière de développement international face à la COVID-19 a mis en exergue que l'égalité des genres est un objectif transversal et a pour but de mieux cibler les besoins des femmes et des filles dans la région indo-pacifique. Divers programmes sont également mis au point pour soutenir l'autonomisation économique des femmes, renforcer le leadership féminin, mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles et leur garantir un accès aux services de santé sexuelle et reproductive et l'exercice de ces droits: i) le programme " Investing in Women" (102 millions d'AUD, 2016-2023) aide les femmes qui détiennent des PME en Asie du Sud-Est à adapter leur entreprise, à poursuivre leurs activités et à contribuer à la résilience de l'économie locale tout en gérant les effets de la COVID-19. Ce programme a mobilisé près du quintuple en capitaux privés supplémentaires pour soutenir 41 PME détenues par des femmes en Asie du Sud-Est et permettre à 40 d'entre elles de survivre à la crise liée à la COVID-19; ii) le Programme "Pacific Women Lead" (170 millions d'AUD); et iii) la stratégie "Partnerships for Recovery pour faire face aux difficultés liées à la COVID-19 dans la région indo-pacifique (Australie).

7.3. Recommandations sur les moyens d'atténuer les effets de la COVID-19 sur les femmes en Amérique latine: le commerce international devrait être réorienté afin que la reprise économique et sociale tienne compte de l'égalité des genres. À court terme, des mesures devraient être prises pour garantir aux femmes l'accès aux mécanismes de soutien à l'emploi et au financement en vue de la reprise économique. À long terme, un point de vue tenant compte des différences entre hommes et femmes devrait être inclus dans les instruments de politique commerciale pour faire en sorte que les hommes et les femmes aient accès aux possibilités commerciales dans des conditions d'égalité. En outre, les politiques devraient intégrer l'égalité des genres dans leurs objectifs en matière de durabilité (CEPALC).

7.4. Activités régionales d'aide liées à la COVID-19 – l'exemple de l'Alliance du Pacifique: un séminaire en ligne intitulé "Economic empowerment of women in the Pacific Alliance" a été organisé pour mettre en exergue les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 rencontrées sur le chemin d'une reprise plus inclusive et pour encourager le dialogue entre les femmes entrepreneurs et des représentants de l'Alliance du Pacifique et analyser les principales difficultés recensées par les femmes entrepreneurs dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (Pérou).

## **8 LEADERSHIP FÉMININ**

8.1. Il a été reconnu que le manque de leadership féminin dans de nombreux domaines de la vie économique et politique contribue aux inégalités entre les genres (Nigéria).

8.2. Le gouvernement du Japon a accueilli la World Assembly for Women (WAW!) et invité des dirigeantes du monde entier pour débattre des difficultés qui se posent et des possibilités qui se présentent dans la réalisation de l'égalité des genres et la promotion de l'autonomisation des femmes (Japon).

## **9 CHAPITRES ET DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE ET LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX**

9.1. Les Accords commerciaux qui comprennent des dispositions relatives aux genres reconnaissent combien il importe de renforcer les possibilités offertes aux femmes de participer à l'économie nationale et mondiale. Ils prévoient des activités de coopération visant à renforcer la capacité des femmes de bénéficier des possibilités créées par l'accord telles que: conseils et formations, échange de renseignements et de données d'expérience sur les programmes visant à améliorer l'accès des femmes aux technologies du marché et au financement, ou développement des réseaux de dirigeantes (Japon, Royaume-Uni – Accord global de partenariat économique; Corée, Union européenne – ALE; PTPGP).

9.2. En décembre 2018, l'Accord de complémentarité économique n° 73 est entré en vigueur entre l'Uruguay et le Chili dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration. Cet accord prévoit la création d'un comité de l'égalité des genres chargé de rassembler les autorités compétentes en la matière dans le cadre de la mise en œuvre conjointe de politiques communes, en particulier pour ce qui est de mettre en place des mesures qui permettent au secteur privé de tirer profit des dispositions de l'accord. Le comité se réunit une fois par an et relève de la Commission chargée de la gestion de l'accord, à laquelle il doit rendre compte (Uruguay et Chili).

9.3. Intégration de l'égalité des genres dans l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques Plus (PACER-plus): une analyse a été réalisée afin de comprendre le lien entre l'égalité des genres, l'autonomisation économique des femmes et la transparence des lois, politiques et pratiques commerciales dans le contexte du PACER-plus. Les résultats obtenus mettent en évidence des obstacles spécifiques à l'obtention de renseignements commerciaux par les commerçantes et montrent comment elles pourraient tirer profit de la mise en œuvre des engagements en matière de transparence pris dans le cadre du PACER-plus. Ces constatations ont permis de mettre en place une formation et une assistance technique dans le cadre du PACER-plus, comme la création de portails commerciaux qui tiennent compte des questions de genre dans l'accès à l'information, du type de renseignements fournis et une formation sur l'égalité des genres à l'intention des points de contact chargés du commerce. Ce travail a également donné lieu au premier manuel d'exportation pour les commerçantes du Pacifique visant à les aider à comprendre les mesures non tarifaires appliquées à leurs produits sur les marchés australien et néo-zélandais – établissant les bases de

---

l'intégration de l'égalité des genres dans le cadre de la mise en œuvre du projet PACER-plus (lancé par l'Australie et mené par la CNUCED).

9.4. Activités spécifiques de développement de la coopération pour aider les neufs pays insulaires du Pacifique signataires à s'adapter au PACER-plus et à profiter des possibilités qu'il offre (Nouvelle-Zélande et Australie – dans le cadre de l'Accord PACER-plus)

9.5. Objectifs recensés dans les chapitres sur le commerce et l'égalité des genres et domaines de coopération: i) promouvoir et faciliter les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les parties afin d'améliorer la capacité et la position des femmes entrepreneurs et de les encourager à participer davantage au commerce international; ii) contribuer au respect des engagements internationaux contractés par les parties concernant l'égalité des genres, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; iii) mener des activités de coopération mettant l'accent sur différentes lacunes auxquelles les femmes sont confrontées dans leur processus d'exportation. Les domaines de coopération sont les suivants: i) élaborer des programmes pour promouvoir l'entière participation des femmes; ii) promouvoir l'inclusion financière et l'éducation et promouvoir l'entrepreneuriat féminin; iii) réaliser une analyse comparative entre hommes et femmes, promouvoir l'égalité des genres dans les entreprises et faire avancer les politiques et les programmes de prise en charge; et iv) développer les réseaux de femmes, la collecte de données ventilées par sexe et améliorer l'accès des femmes aux domaines des STIM, entre autres (Chili).

9.6. Afin que tous les ALE contiennent des chapitres sur l'égalité des genres une stratégie type doit être mise en place avec tous les partenaires commerciaux consistant à intégrer des chapitres sur l'égalité des genres dans les négociations en cours et futures. Dans les accords dépourvus de chapitres sur l'égalité des genres, des considérations liées aux genres seront incluses dans les travaux des comités au titre d'autres chapitres (Canada).

9.7. Le Système généralisé de préférences (SGP) requiert de tous les pays qu'ils respectent les principes consacrés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les bénéficiaires du SGP doivent signer un engagement contraignant à ratifier et mettre en œuvre effectivement la Convention (régime SGP+ de l'Union européenne).

9.8. L'égalité des genres est intégrée dans les accords commerciaux grâce à des dispositions relatives à la non-discrimination dans l'emploi et aux Conventions n° 100 et n° 111 de l'OIT (Union européenne).

9.9. Poursuite de l'intégration de dispositions spécifiques sur le commerce et l'égalité des genres conformément à l'engagement pris dans la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité hommes-femmes ainsi que dans le nouveau plan d'action sur l'égalité des sexes dans l'action extérieure (Union européenne).

9.10. Un nouveau type d'accord: l'Accord mondial sur le commerce et le genre (AMCG) remédie à certaines difficultés rencontrées par les entreprises détenues par des femmes grâce à diverses dispositions telles que la non-discrimination fondée sur le genre pour l'octroi de licences et de certifications dans le secteur des services; ainsi qu'au développement d'activités de coopération qui auront pour but le partage des connaissances et des meilleures pratiques dans différents domaines, y compris l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. L'Accord n'est pas lié à un accord commercial spécifique et est par conséquent ouvert aux économies qui souhaitent y adhérer (Canada, Chili et Nouvelle-Zélande en 2020).

9.11. La Feuille de route de La Serena pour les femmes et la croissance inclusive place les femmes et les filles au cœur des efforts de relance économique: elle contient des mesures et des objectifs concrets pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans la Région Asie-Pacifique d'ici à 2030 (APEC).

9.12. La feuille de route 2020 pour l'autonomie et l'autonomisation économique des femmes dans l'Alliance du Pacifique identifie les domaines d'action aux fins de l'autonomisation économique et oriente les activités de l'Alliance du Pacifique en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et des initiatives visant à promouvoir le développement économique et social des femmes dans la région. Ces activités sont particulièrement importantes

dans le contexte de la COVID-19. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, 63% des personnes qui ont perdu leur emploi au deuxième trimestre de 2020 étaient des femmes et cette tendance a également été constatée dans la région (Alliance du Pacifique).

## **10 APPLICATION D'UN POINT DE VUE TENANT COMPTE DES DIFFÉRENCES ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LE COMMERCE ET À L'OMC**

10.1. Une approche inclusive concernant la politique commerciale et les ALE, ainsi que des programmes et services d'exportation commerciale: l'objectif consiste à garantir que les avantages et les possibilités découlant du commerce soient plus largement partagés, y compris avec les groupes sous représentés comme les femmes, les PME et les jeunes. Cette approche suit une méthode en quatre volets: i) et ii) réaliser une évaluation *ex-ante* et une évaluation *post-ante* afin d'examiner les effets sur le chômage par genre avant et après la mise en œuvre de nouveaux accords commerciaux; iii) examiner l'expérience des femmes entrepreneurs et des exportatrices lors de la mise en œuvre de la nouvelle politique; et iv) observer les effets des politiques et programmes sur les femmes et divers groupes compte tenu de leurs expériences dans le cadre de la mise en œuvre (Canada).

10.2. Application d'un point de vue tenant compte des différences entre hommes et femmes dans le cadre de tous les programmes de financement (Département australien des affaires étrangères et du commerce extérieur).

10.3. L'Engagement de Santiago du Chili vise à appliquer un point de vue tenant compte des différences entre hommes et femmes dans le cadre de la mise en œuvre des politiques afin d'accroître la production et le commerce international (Pérou, États d'Amérique latine et des Caraïbes).

10.4. Application d'un point de vue tenant compte des différences entre hommes et femmes dans le cadre des politiques commerciales:

- a. en utilisation des techniques destinées à garantir que l'investissement est compatible avec l'égalité des genres, en essayant d'évaluer la mesure dans laquelle les sociétés de capital-risque sont soucieuses de l'égalité hommes-femmes et de supprimer tout préjugé sexiste dans le processus de sélection afin de protéger les femmes entrepreneurs (Corée);
- b. en adoptant une réglementation visant à intégrer une analyse de l'approche en matière d'égalité des genres dans le processus d'élaboration des politiques publiques, conformément à la stratégie visant à garantir une égalité des chances aux femmes et aux hommes et à encourager le développement économique durable. Le lancement d'un processus de contrôle de l'égalité des genres avec le soutien de l'OIT et d'ONU-Femmes a soutenu cette approche. Le but est d'évaluer la mesure dans laquelle les hommes et les femmes ont les mêmes droits et les mêmes possibilités dans le marché du travail, ainsi que de sensibiliser à l'égalité des conditions de travail entre les employés (Ukraine);
- c. en adoptant un cadre qui témoigne de la volonté des gouvernements de faire progresser l'égalité des genres grâce à des investissements conséquents dans des programmes, politiques et initiatives essentiels. Au titre d'un tel cadre, un gouvernement a recensé six domaines clés dans lesquels des changements sont nécessaires pour faire progresser l'égalité entre les genres: 1) éducation et développement des compétences; 2) participation économique et prospérité; 3) leadership et participation démocratique; 4) violence fondée sur le genre et accès à la justice; 5) réduction de la pauvreté, santé et bien-être; et 6) égalité des genres dans le monde entier. Des indicateurs sont attachés à ces domaines. Par exemple: en ce qui concerne la participation économique et la prospérité des femmes, un des objectifs du gouvernement est d'accroître les possibilités des femmes sur le marché du travail, en particulier pour les femmes des groupes sous représentés. En outre, le gouvernement s'intéresse à l'écart salarial, au statut professionnel, aux rôles parentaux et aux responsabilités familiales, ainsi qu'à la qualité des emplois détenus par les femmes. Pour ce qui est du leadership féminin, les indicateurs portent sur la part des membres du conseil d'administration qui sont des femmes par type de conseil (secteur d'industrie et entreprises privées ou publiques) et la part des femmes dans la politique (Canada).

10.5. Un nouveau projet pour 2021-2022: le cadre analytique axé sur le genre pour les travaux de l'OMC. Ce cadre vise à mettre au point un cadre axé sur le genre pour les travaux de l'OMC et à tirer profit au maximum des possibilités offertes par les accords commerciaux de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux activités liées au commerce, ainsi qu'à garantir que les accords commerciaux ne nuisent pas involontairement aux engagements nationaux en matière d'égalité des genres. Il couvrirait le processus de négociation; les accords de l'OMC et les initiatives liées à des déclarations conjointes; les mécanismes de mise en œuvre, d'exécution et d'examen; ainsi que les lois, politiques et programmes aux niveaux national et régional. La méthodologie comprendra une analyse textuelle et un examen sur dossier par des spécialistes du commerce, ainsi que des consultations avec des délégués et des experts. Un rapport résumé contenant les principales conclusions et recommandations devrait être disponible au printemps de 2022 (Union européenne et ITC).

10.6. En tant que membre du Marché commun du Sud, l'Uruguay continue de promouvoir l'inclusion de la question de l'égalité hommes-femmes dans toutes les discussions (Uruguay).

10.7. L'expérience de l'Alliance du Pacifique concernant l'adoption d'un point de vue tenant compte des différences entre hommes et femmes: dans le cadre de l'Alliance du Pacifique, la mise en œuvre d'une approche tenant compte du genre est réalisée dans l'ensemble des groupes de travail du mécanisme d'intégration. Ces groupes traitent de différents sujets comme la stratégie numérique, les marchés publics, l'éducation, les chaînes de valeur mondiales, les PME et le tourisme. Une partie des activités visant à inclure une approche tenant compte du genre dans l'Alliance du Pacifique consiste à apprendre comment mettre au point des projets destinés en particulier aux femmes et comment recueillir des données ventilées par sexe (Pérou).

10.8. Application d'un point de vue tenant compte des différences entre hommes et femmes dans la facilitation des échanges: le Programme régional de facilitation des échanges en Asie du Sud (SARTFP) vise à intégrer l'autonomisation économique des femmes et les résultats commerciaux inclusifs dans la politique de facilitation des échanges, ainsi que des mesures pour la connectivité des transports au Bhoutan, au Bangladesh, en Inde et au Népal (Australie et Banque mondiale).

10.9. Application d'un point de vue tenant compte des différences entre hommes et femmes aux conditions d'emploi des femmes dans le secteur des exportations: le Programme "Travailler mieux" vise à améliorer les conditions d'emploi des femmes actives dans l'industrie du vêtement au Bangladesh, en Indonésie et au Viet Nam. Il porte sur les salaires, le temps de travail, les congés et la sécurité, ainsi que sur le harcèlement sexuel (Australie et OIT).

10.10. Inclusion d'une analyse comparative entre hommes et femmes spécifique, autrement dit, des évaluations *ex-ante* et *ex-post* dans toutes les évaluations des politiques relatives au commerce.

## **11 AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET AIDE POUR LE COMMERCE CIBLANT LES FEMMES**

11.1. Évaluation de la manière dont l'égalité des genres a été intégrée dans l'Aide pour le commerce: l'égalité des genres fait partie de l'initiative Aide pour le commerce depuis son lancement. Les donateurs et les pays partenaires ont progressivement et régulièrement intégré l'égalité des genres dans leurs objectifs au titre de l'Aide pour le commerce. En 2019, environ 84% des stratégies des donateurs de l'Aide pour le commerce et 85% des stratégies de développement nationales ou régionales des pays partenaires visaient à promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Toutefois, on constate une inadéquation entre les objectifs, les priorités et les programmes de l'Aide pour le commerce en ce qui concerne l'égalité des genres. Entre 2006 et 2017, seuls 3,4 milliards d'USD ont été alloués à des programmes/projets portant spécifiquement sur l'égalité des genres (environ 1% des décaissements totaux) et 45 milliards d'USD ont été consacrés à des programmes/projets dans lesquels l'égalité des genres était un des objectifs (12% de tous les décaissements). L'Aide pour le commerce peut contribuer à soutenir l'autonomisation économique des femmes si l'égalité des genres est l'objectif principal et la priorité des projets. Cependant, une approche davantage systémique est nécessaire pour évaluer l'impact de l'Aide pour le commerce sur l'autonomisation économique des femmes. Des outils et des indicateurs permettant d'évaluer l'impact différencié de l'Aide pour le commerce sur les hommes et les femmes de manière quantitative et qualitative sont en cours d'élaboration (OMC).

11.2. Soutien afin d'améliorer l'inclusion financière grâce à la promotion des services financiers numériques destinés aux femmes à faible revenu au Viet Nam (Japon).

11.3. Allocation de 20% de l'aide publique au développement aux activités de l'Aide pour le commerce afin d'améliorer les possibilités de génération de revenu pour les entreprises détenues par des femmes et les travailleuses ou pour renforcer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la politique publique (Nouvelle-Zélande dans la région du Pacifique, Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des genres 2012).

11.4. Augmentation de la part du budget total allouée aux projets relatifs à l'égalité des genres qui est passée de 10% à 22,5% entre 2007 et 2019. Au cours des 30 dernières années, la portée des projets dans ce domaine a augmenté. Dans les années 1990, les projets portaient essentiellement sur la formation aux soins de santé maternelle et infantile. Dans les années 2010, les projets se sont orientés vers le renforcement du cadre institutionnel et des capacités. Depuis 2018, les projets se concentrent sur une stratégie sectorielle fondée sur une approche axée sur les transformations afin de permettre aux femmes de devenir acteurs du changement (Corée).

11.5. Activités régionales spécifiques axées sur l'autonomisation sociale et économique des femmes, portant notamment sur l'augmentation de la productivité agricole et mettant l'accent sur les chaînes de valeur agricoles, la formation des ressources humaines et la formation professionnelle en Afrique. Les activités comprennent également la recherche dans le domaine de l'Aide pour le commerce en Afrique soulignant la nécessité de disposer de projets d'Aide pour le commerce à moyen et long termes d'au moins trois ans. Ces projets doivent également intégrer des questions transversales et être compatibles avec les objectifs de politique nationale des États (Corée).

11.6. Projet en cours sur la mise au point d'indicateurs concernant les projets sur le commerce et l'égalité hommes-femmes afin de permettre aux donateurs d'évaluer les progrès et les bénéficiaires pour les femmes. Par exemple, dans le cas du projet SheTrades West Africa, les indicateurs devraient inclure le nombre de décideurs et d'institutions formés et le nombre d'agricultrices ayant bénéficié d'une formation (Corée).

11.7. Suivi et évaluation des programmes d'Aide pour le commerce utilisant un cadre de suivi des résultats des programmes d'aide afin d'évaluer si les questions de genre sont effectivement intégrées. Par exemple, un cadre de suivi et d'évaluation a été mis en place par l'Australie dans les projets menés avec des partenaires de la région indo-pacifique. En outre, chaque projet de ce pays relevant du Fonds d'aide pour le commerce électronique bénéficie d'un cadre de suivi et d'évaluation comprenant des indicateurs relatifs à l'égalité des genres et à l'inclusion. En 2019-2020, 78% des investissements de l'Australie dans le cadre de l'Aide pour le commerce ont effectivement porté sur l'égalité des genres (Australie).

11.8. Intégration de la problématique hommes-femmes dans les programmes d'aide au développement et à la coopération, principalement grâce au fonds pour l'égalité des genres, qui comprend l'établissement de partenariats avec d'autres organisations afin de fournir une aide au développement ciblée et tenant compte de l'égalité hommes-femmes (Australie).

11.9. Intégration des questions de genre dans l'Aide pour le commerce: l'autonomisation des femmes devrait être une priorité transversale dans tout programme de développement. La problématique hommes-femmes devrait être intégrée aux consultations avec les pays partenaires dès les prémices de la conception d'un programme. Des outils pratiques et des orientations devraient être mis au point pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et faire progresser l'égalité des genres, pour assurer un suivi et une évaluation solides afin de mesurer les résultats et d'établir une base de données factuelles. Des efforts devraient être faits pour augmenter les données ventilées par sexe et par genre de sorte à établir un point de comparaison et à fournir des indicateurs pour suivre les progrès, à adapter les interventions et à évaluer les résultats. L'investissement dans les compétences en matière d'égalité entre les genres et de commerce devrait être encouragé afin de fournir l'analyse approfondie et nécessaire des contraintes, des possibilités et des risques et de renforcer les capacités des partenaires de mener cette analyse (Australie).

11.10. L'Initiative Aide pour le commerce pour les États arabes (AfTIAS): la deuxième phase, AfTIAS 2.0 (40 millions d'USD) a été lancée en 2019 avec pour objectif général de créer un environnement plus efficace et inclusif pour le commerce international dans la région arabe avec des

possibilités d'emploi et de contribuer au développement durable. Vingt-deux pays arabes bénéficient de ce programme, y compris six PMA. Ce programme vise en particulier à accroître le niveau du commerce intrarégional, à renforcer l'intégration du monde arabe dans la chaîne de valeur mondiale et à rendre le commerce international inclusif pour les femmes, les jeunes et les pauvres. Partant, afin de réaliser ces objectifs, l'AfTIAS 2.0 repose sur trois piliers: i) améliorer l'accès aux marchés; ii) supprimer les contraintes du côté de l'offre; et iii) renforcer le caractère inclusif du commerce en faveur des groupes défavorisés. L'AfTIAS mène des activités dans cinq mécanismes de financement concernant, notamment, des questions relatives à la suppression des obstacles non tarifaires, les innovations des entreprises, l'agilité technologique des entreprises, l'accès au financement du commerce ou le soutien offert aux femmes pour accroître leur participation aux chaînes de valeur et au commerce international. L'AfTIAS 2.0 couvrira un large éventail de différents types d'interventions innovantes encourageant le renforcement du caractère inclusif du commerce (par exemple, soutien aux secteurs d'exportation et aux chaînes de valeur qui favorisent un taux d'emploi plus élevé pour les femmes; ou développement des compétences des femmes afin qu'elles disposent de plus de flexibilité et de pouvoir dans la négociation de leur salaire, ainsi que de meilleures conditions de travail). Les mesures prises dans le cadre de l'AfTIAS pour faire face à la COVID-19 ont également mis l'accent sur les femmes. Par exemple, elles recensent et soutiennent la suppression des obstacles juridiques, réglementaires, financiers, institutionnels et autres à la participation des femmes aux principales chaînes de valeur intrarégionales particulièrement touchées par la pandémie. Les interventions menées au titre de l'AfTIAS 2.0 donneront la priorité aux mesures qui soutiennent les femmes. Par exemple, dans les critères de sélection des projets, mettre l'accent sur le soutien des femmes compte pour 30% du total (BIsD et IFTC).

11.11. L'égalité des genres et intégrée dans tous les programmes d'Aide pour le commerce (Union européenne).

## 12 NORMES ET GENRES

12.1. Accord international d'atelier ISO 34: nouvelles définitions normalisées d'"entreprise détenue par des femmes" et d'"entreprise dirigée par des femmes". Ces définitions figurent dans l'Accord international d'atelier ISO 34 (IWA 34) lancé en 2021. L'IWA 34 permet aux pouvoirs publics, aux organisations et aux entreprises de mieux soutenir les efforts faits pour recueillir des données cohérentes et compatibles au niveau international concernant l'entrepreneuriat féminin et d'identifier les lacunes des femmes entrepreneurs, ainsi que de faciliter le partage de connaissances. Une assistance technique est fournie aux parties prenantes pour aider à la mise en œuvre de l'IWA 34 (ISO, Institut suédois de normalisation et ITC)

12.2. Plan d'action sur le partage des renseignements, la collaboration et encourageant la coopération mondiale sur les questions liées aux genres et aux normes. Établissement d'un groupe informel de coordination pour l'égalité hommes-femmes relevant de l'organisme de normalisation afin de mener des activités de sensibilisation. Aperçu des mesures liées à l'égalité des genres et discussions (UE-CEN-CENELEC).

12.3. Inclusion des questions de genre dans l'élaboration des normes: la participation d'au moins 30% de femmes est nécessaire pour éviter la marginalisation et améliorer les résultats de l'élaboration des normes (Canada).

12.4. Trois domaines d'activité fondamentaux concernant les genres et les normes: i) représentation des genres; ii) prise en compte de la problématique hommes-femmes et vulgarisation; et iii) promotion. Exemple de normes tenant compte des différences entre hommes et femmes: vêtements de travail de dimensions correspondant aux femmes (Afrique du Sud).

12.5. SheTrades, normes et genres: aide les entreprises détenues par des femmes à respecter les normes et soutient la participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre des politiques commerciales. Les difficultés rencontrées par les femmes en ce qui concerne le respect des normes comprennent le manque de connaissances pour faire des choix normatifs judicieux, de financement, de capacités techniques, de connaissances linguistiques et de ressources humaines, l'absence de définition(s) universellement admise(s) des entreprises détenues par des femmes ou dirigées par des femmes (ITC).

12.6. L'initiative sur les normes tenant compte des questions de genre vise à renforcer l'utilisation des normes et des règlements techniques en tant qu'outils puissants pour atteindre l'ODD 5, intégrer une perspective de genre dans l'élaboration des normes et règlements techniques et élaborer des indicateurs et des critères de genre qui pourraient être utilisés pour l'élaboration des normes. Dans ce cadre, la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre a été établie et en vertu de celle-ci, les signataires (principalement des organismes de normalisation) s'engagent à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action en faveur de processus d'élaboration des normes plus équilibrés et inclusifs en matière de genre, et d'une prise en compte accrue des questions de genre dans les normes elles-mêmes. Pour l'avenir, l'Initiative comporte quelques projets en préparation, y compris: lancement d'une plate-forme de formation en ligne, établissement de liens entre les normes et l'ODD 5, création de points de contact pour l'égalité hommes-femmes dans les organismes de normalisation, et activités de formation et de sensibilisation (CEE).

### 13 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

13.1. Programme de renforcement des capacités en Europe de l'Est, en Amérique latine, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est, en Afrique et au Moyen-Orient fin d'améliorer le cadre juridique pour les entreprises du monde entier. Ce programme aide les pouvoirs publics à élaborer et à mettre en œuvre des réformes du droit commercial qui soutiennent leur développement économique et éliminent les obstacles au commerce et à l'investissement. Il soutient aussi l'autonomisation économique des femmes grâce au commerce numérique, à l'exécution des contrats, aux marchés publics, ainsi qu'au commerce et à la technologie. Le programme met également l'accent sur la gouvernance d'entreprises afin d'augmenter la transparence des règlements, d'accroître la représentation des femmes dans les conseils d'administration, de renforcer les droits de propriété intellectuelle et de former les femmes à l'enregistrement de marques de droits d'auteur et de brevets. Il promeut l'exécution des contrats en renforçant la capacité des femmes de négocier des contrats, de comprendre des contrats commerciaux et d'utiliser le système judiciaire pour faire appliquer des contrats. Les femmes sont également formées à la négociation de contrats de licence. Par exemple, en Tunisie ce programme a été complété afin d'améliorer en particulier l'accès aux marchés pour les femmes actives dans l'artisanat et elles contribuent à améliorer les plates-formes en ligne. Le programme a également créé le Groupe des femmes d'Asie centrale, qui sert de plate-forme de réseautage pour les femmes entrepreneurs et les dirigeantes d'entreprises de la région de l'Asie centrale. Cette plate-forme encourage les femmes d'affaires à partager des données d'expérience concernant le commerce (États-Unis – Programme pour le développement du droit commercial).

13.2. Soutien technique ciblé en faveur des pays suivants: Bangladesh, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Nigéria, Sierra Leone, Gambie, Ouganda et Zambie afin d'intégrer le genre dans leurs stratégies nationales de mise en œuvre du ZLECAf, leur législation sur les marchés publics, leurs politiques et réglementations, leurs stratégies nationales d'exportation, leurs politiques relatives aux MPME et leurs plans de relance liés à la COVID-19 (ITC).

13.3. Cours sur le commerce et l'égalité des genres organisés par des organisations internationales:

- a. Trois types de cours en ligne mis au point par la CNUCED: le cours ordinaire composé de trois modules, le cours géographique comprenant un module supplémentaire sur les questions liées au commerce et à l'égalité des genres dans une région spécifique et pour un groupe spécifique de pays (par exemple, COMESA, MERCOSUR et PMA) et le cours thématique sur l'incidence des progrès technologiques dans l'agriculture sur l'égalité hommes-femmes. Environ 1 500 personnes issues de 154 pays ont suivi les cours (40% d'hommes et 60% de femmes). Leur évaluation des cours est positive et elles ont commencé à utiliser leurs connaissances dans leur activité afin de tenir compte des différences entre hommes et femmes. La CNUCED a également mis au point un programme de renforcement des capacités visant à développer les capacités entrepreneuriales des femmes.
- b. Assistance technique de l'OMC en matière de commerce et d'égalité des genres: le module de formation de l'OMC sur cette question a été lancé en mars 2019. Entre 2019 et 2020, 13 cours ont été dispensés et des discussions en ligne et des webinaires ont été organisés. Le Secrétariat de l'OMC a élaboré la nouvelle stratégie de formation pour 2021-2026 afin d'aider les fonctionnaires gouvernementaux dans leurs travaux sur le commerce et

l'égalité des genres. La formation continuera de faire prendre conscience des liens entre le commerce et l'égalité des genres et donne une nouvelle idée de la manière dont le commerce peut avoir une incidence sur l'autonomisation économique des femmes. Elle aidera les fonctionnaires à comprendre pourquoi et en quoi les règles commerciales ne sont pas neutres du point de vue du genre et comment les accords commerciaux de l'OMC peuvent être mis en œuvre en tenant compte des différences entre hommes et femmes pour avoir une incidence positive sur les femmes. Elle les aidera à intégrer l'égalité des genres dans leurs politiques commerciales grâce à sept différents outils concrets concernant le commerce et l'égalité hommes-femmes. Le nouveau programme de formation sera dispensé en quatre volets: 1) cours ordinaire de l'OMC sur le commerce et l'égalité des genres; 2) formation à l'intention des délégués à Genève; 3) formation en ligne sur des questions spécifiques; et 4) activités nationales. En outre, un réseau de stagiaires sera créé pour encourager le partage de renseignements et de données d'expérience concernant l'intégration de l'égalité des genres dans les politiques commerciales.

13.4. Renforcement des capacités à l'intention des femmes entrepreneurs par des femmes entrepreneurs – Women Entrepreneurs International Trade and Technology Centre (WE ITTC): WE ITTC, est la première initiative du genre qui associe de nombreux services liés au commerce pour les femmes entrepreneurs. Un centre d'exposition et de commercialisation sera créé pour soutenir les femmes entrepreneurs dans le commerce. Il leur permettra de montrer et de vendre leurs produits et proposera divers services, y compris des installations d'essai en ce qui concerne les normes et les prescriptions en matière de certification, un centre d'emballage et d'étiquetage, ainsi que des prestataires de services d'assurance et de dédouanement. Ces services seront délégués à des organismes de soutien spécialisés. En outre, le centre dispensera aux femmes entrepreneurs des formations aux procédures d'importation/d'exportation. Le centre sera ouvert uniquement aux femmes entrepreneurs de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est. Des échanges seront mis en place avec des pays et des régions disposant de centres similaires. WE ITTC fournira un système de soutien pour permettre aux femmes entrepreneurs de mettre au point des produits innovants pouvant trouver une place sur les marchés régionaux et internationaux et découlant souvent des connaissances traditionnelles des femmes relatives aux plantes et à la médecine (comme la poire de terre noire au Bhoutan, le lapsi au Népal et une algue comestible aux Maldives). Grâce à WE ITTC, une plate-forme régionale de commerce électronique sera également créée pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. L'année dernière, à cause de la pandémie de COVID-19, de nombreuses entreprises de logistique et systèmes de paiement en ligne se sont développés en Inde et dans la région. La plate-forme se servira de cette nouvelle tendance pour donner envie à des partenaires de travailler avec des femmes entrepreneurs. En outre, un système de livraison sur le dernier kilomètre sera intégré dans la plate-forme et permettra, grâce aux évaluations des clients, d'offrir le meilleur choix de partenaire aux femmes entrepreneurs. Enfin, le projet comprendra un programme de formation de deux ans pour les jeunes femmes diplômées en commerce international ou en économie afin de leur permettre de devenir consultantes commerciales professionnelles et de travailler avec d'autres femmes entrepreneurs (The Association of Lady Entrepreneurs of India (ALEAP) and the South Asian Women Development Forum (SAWDF)).

---